

MERCREDI 12 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 12^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt à 19h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Meyer, maire et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Absents : Marc St-Aubin, conseiller #3

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19:00.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

200212-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 15 janvier 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV) – Volet Entretien du Réseau Local (ERL) – Reddition de compte 2019
 - 6.2 Demande de réfection de la chaussée du chemin de Boileau
 - 6.3 Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.4 Adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Derry
 - 6.5 Projet "Marché public – Bistro de la Petite Nation Nord" – engagement financier
 - 6.6 Demande de modification au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDELCC) pour le dossier 401808564
 - 6.7 Soumission – Génératrice
 - 6.8 Liste des immeubles devant être vendus
 - 6.9 Mandater la secrétaire-trésorière et/ou un représentant à enchérir pour l'acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de l'assistance
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2020

200212-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 27 JANVIER 2020

200212-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil du 27 janvier 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV), VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) – REDDITION DE COMPTE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau est en droit de recevoir une subvention relative au Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV) – Volet Entretien du Réseau Local (ERL), du Ministère des Transports du Québec, pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention s'élève à 244 400\$;

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

200212-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil informe le ministère des Transports du Québec que le total des frais admissibles au volet Entretien du Réseau Local (ERL) (dépenses de fonctionnement, investissement et équipement) pour l'année 2019 est de 352 929\$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée, réparti de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

➤ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	123 830\$
➤ Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	181 709\$
➤ Dépenses d'investissement	47 390\$

QUE la municipalité de Boileau informe également ledit Ministère des Transports du Québec dans son rapport financier 2019, de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour les routes locales 1 et 2.

Adopté à l'unanimité

6.2 DEMANDE DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DE BOILEAU

ATTENDU que la résolution 191113-12 demandant au Ministère des Transports d'effectuer la réfection de la chaussée du chemin de Boileau a été refusée;

ATTENDU qu'une partie du chemin de Boileau est très endommagé;

ATTENDU qu'il serait opportun de faire la réfection de la chaussée du chemin de Boileau;

ATTENDU qu'un accotement pour les cyclistes y soit érigé:

200212-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil de la municipalité de Boileau dépose une demande à l'effet les parties de la chaussée du chemin de Boileau soient refaites avec l'ajout d'un accotement.

QUE la directrice générale achemine ladite résolution à la Commission du transport de la MRC de Papineau ainsi qu'au ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité

6.3 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU (PIRVP)

CONSIDÉRANT que les terrains achetés par la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de (PIRVP) ont été acquis, mais non conditionnels à l'obtention d'un dézonage par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la Régie du PIRVP s'est vu refuser sa demande de dézonage agricole par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que suite à la construction de l'incubateur, la Régie du PIRVP sera locataire des lieux, et ce, sur une période de 10 ans, moyennant une somme annuelle devant varier entre 117 000 \$ et 150 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration de la période de 10 ans, la Régie du PIRVP a l'intention d'acquérir le bâtiment à sa valeur marchande, ce qui aura pour effet d'acquérir le bâtiment pour un prix équivalant approximativement au double de sa valeur de construction;

CONSIDÉRANT que des travaux de prolongement seront nécessaires afin que le bâtiment puisse être desservi par les services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Thurso;

CONSIDÉRANT que selon le rapport de la firme de génie-conseil WSP Global, d'importants travaux de mise à niveau du réseau d'égout ainsi que du système de pompage devront être effectués à court et à moyen terme afin de permettre les raccordements au bâtiment servant d'incubateur;

CONSIDÉRANT que l'usine de traitement des eaux usées est détenue et opérée par l'usine Fortress de Thurso;

CONSIDÉRANT que la ville de Thurso fait traiter ses eaux usées par l'usine de traitement des eaux usées, propriété de l'usine Fortress;

CONSIDÉRANT que lors du conseil de la Régie du PIRVP du 18 septembre 2019, le maire de Thurso a fait part de son refus de dévoiler l'entente existant entre l'usine Fortress et la Ville de Thurso, relative au traitement de leurs eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'on demande aux municipalités d'adopter le plan budgétaire du PIRVP 2020, alors que le projet financier de l'incubateur est incomplet et très coûteux;

CONSIDÉRANT que le projet d'incubateur sera défrayé en majeure partie par les citoyens de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau n'y voit aucun avantage financier ni démographique, sauf pour la Ville de Thurso;

CONSIDÉRANT qu'au moment de quitter l'incubateur, les entreprises risquent fortement d'aller s'établir sur le territoire de Gatineau;

200212-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le Conseil de la Municipalité de Boileau s'oppose à la réalisation du projet d'incubateur, et de ce fait, se retire du projet;

ET QUE le Conseil de la Municipalité de Boileau demande que les terrains du PIRVP soient vendus et que le produit de la vente soit affecté à la diminution du taux d'endettement relié à leur acquisition;

Adopté à l'unanimité

6.4 ADHESION A L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIEE AU RESEAU DE LA TELEPHONIE IP – MUNICIPALITE DE MULGRAVE-ET-DERRY

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

ATTENDU que l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

ATTENDU que l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

ATTENDU que suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités membres de ladite entente intermunicipale doivent autoriser l'adhésion d'un nouveau membre au sein de l'entente ;

200212-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau acceptent l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

ET QUE le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 mars 2020.

Adopté à l'unanimité

6.5 PROJET "MARCHÉ PUBLIC – BISTRO DE LA PETITE NATION NORD" – ENGAGEMENT FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk au projet régional de marché public-bistro pour la région de Lac-des-Plages, Saint-Émile-de-Suffolk, Boileau et Namur;

200212-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la municipalité de Boileau **ne participera pas** au projet de Marché Public – Bistro Petite Nation Nord

Adopté à l'unanimité

6.6 DEMANDE DE MODIFICATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDELCC) POUR LE DOSSIER 401808564

CONSIDÉRANT que monsieur André Pilon, ingénieur a déposé un rapport le 9 décembre 2019, pour l'implantation d'un terrain de camping compatible avec l'installation septique actuel sur le site du parc municipal localisé au 954, chemin Maskinongé à Boileau portant le matricule 4 614 574;

CONSIDÉRANT que ce rapport fait état des moyens devant être mis en place pour assurer le respect de la législation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accepterait l'implantation d'un terrain de camping selon les dispositions indiquées dans le rapport de l'ingénieur;

200212-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le terrain soit aménagé et géré selon les indications du rapport de l'ingénieur André Pilon, soit :

- Installer un compteur d'eau potable, avant le 1er mai 2020 sur la conduite d'alimentation d'eau domestique du bloc sanitaire afin de valider le débit réel d'eaux usées générées par les différentes clientèles;
- Effectuer un relevé journalier du compteur d'eau durant la période la plus achalandée soit du 1er juin au 15 septembre. Effectuer un relevé hebdomadaire pour les autres périodes pour lequel le bloc sanitaire sera opérationnel;
- Tenir un registre d'achalandage de la fréquentation du camping afin de valider le taux réel d'occupation;
- Tenir un registre des événements sportifs ayant lieu dans le parc municipal (tournoi de balle-molle, soccer, etc.) de la durée de l'évènement;
- Installer sur le site, lors d'évènement sportif, une toilette portative pour la durée de l'évènement seulement;
- Faire l'usage d'une ou plusieurs toilettes portatives pour la période estivale dans l'éventualité où l'achalandage régulier du parc municipal ou de la halte routière est supérieur à 10 personnes par jour. Suivant cette éventualité, l'usage du bloc sanitaire pourrait être restreint aux campeurs et contrôlé à l'aide de porte verrouillée munie de code numérique permettant l'accès aux toilettes et à la douche;
- Fournir au MELCC, avant le 31 novembre 2020 un rapport d'ingénieur incluant un avis sur :
 - Le bon fonctionnement de l'installation de traitement des eaux usées;
 - Le débit maximal journalier généré par tous les usages;
 - La capacité de l'installation de traitement des eaux usées à traiter adéquatement les débits et charges d'eaux usées générées par tous les usages en se basant sur les données compilées par la Municipalité.

QUE la municipalité de Boileau nomme monsieur Dave Sylvestre titre de personne désignée à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6.7 SOUSSION - GÉNÉRATRICE

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'une génératrice pour l'hôtel de ville :

Génératrice au propane – avec installation et démantèlement de l'ancienne génératrice

1. MFL Électrique inc.: Prix : 34 524.27\$ taxes en sus
2. GS Électrique : Prix : 35 824.00\$ taxes en sus

200212-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la soumission de MFL Électrique inc. soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.8 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

ATTENDU la directrice générale, secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 11 juin 2020, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la Province de Québec ;

200212-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale, secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté à l'unanimité

6.9 MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET/OU UN REPRÉSENTANT À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU que la Municipalité de Boileau peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal ;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 200212-11;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière et/ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

200212-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale et/ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 JANVIER 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2020 totalisant un montant de 107 013.03\$.

200212-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 107 013.03\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

200212-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2020 au montant de 14 774.90\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Trois (3) citoyens présents.

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens

10.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

200212-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la séance soit et est levée à 19h30

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière